|  |
| --- |
| ***Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux*** « Le fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, refuse sans motif valable lié à son état de santé le poste qui lui est assigné peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire *(art.17) »*« Le fonctionnaire territorial qui, à l'expiration d'un congé de longue maladie ou de longue durée, refuse le poste qui lui est assigné, sans justifier d'un motif valable lié à son état de santé, peut être licencié après avis de la commission paritaire *(art. 35) »* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| CAP compétente | [ ]  CAP A | [ ]  CAP B | [ ]  CAP C |
| Nom de la collectivité (établissement) |  |
| Agent concerné | Nom : Prénom :Grade :Durée hebdomadaire de service :Date d’entrée dans la collectivité (l’établissement) : |
| Type de congé  | [ ]  maladie ordinaire [ ]  longue maladie [ ]  longue duréePériodes(s) de congés : Date de fin des droits à congés : |
| Poste précédemment occupé par l’agent |  |
| Poste proposé à l’agent | Poste proposé : Date de refus de l’agent :  |
| Date envisagée du licenciement *(après avis de la CAP)* |  |
| Documents à joindre | [ ]  Rapport circonstancié indiquant les motifs du licenciement [ ]  Copie du courrier adressé à l’agent proposant un poste au sein de la collectivité (établissement) et fiche de poste correspondante [ ]  Copie du courrier de l’agent refusant le poste proposé, sans motif valable lié à son état de santé [ ]  Tout autre document jugé utile à l’appréciation des membres (facultatif) |

 A ........................................, le ..............................

Merci de transmettre ce document complété et signé, au format pdf accompagné des pièces justificatives par mail à :

instances-paritaires@cdg86.fr

Cachet et signature de l’Autorité Territoriale,